

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°014-2018/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2017-007/PRES DU 22 JUIN 2017 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
PRET N°5943-BF CONCLU LE 03 MARS 2017 A
OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU
PROJET E-BURKINA**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 17 mai 2018

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2017-007/PRES du 22 juin 2017 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°5943-BF, conclu le 03 mars 2017 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet e-Burkina.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 17 mai 2018

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Quatrième Vice-président


Salifo TIEMTORE



Le Secrétaire de séance



Sangouan Léonce SANON